

# **Arrêté du 22 janvier 2004**

---

## **Extrait § I**

**Produits, activités et prestations relevant du centre technique des industries de la plasturgie et des composites**

*Modifié par l'arrêté du 6 janvier 2016*

## **ARRETE**

### **Arrêté du 22 janvier 2004 fixant la liste des produits et services soumis aux taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels**

NOR: BUDR0404043A

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et la ministre déléguée à l'industrie,

Vu l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la création de taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels,

Arrêtent :

#### **Article 1**

Les produits et services mentionnés au II des A, B, C, D, E et F de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 sont, pour chacune des taxes instituées par cet article, recensés en annexe au présent arrêté.

#### **Article 2**

Le directeur du budget, le directeur général des douanes et droits indirects, le directeur général de l'industrie, des technologies de l'information et des postes et le directeur général de l'énergie et des matières premières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

#### **Article Annexe**

- Modifié par ARRÊTÉ du 6 janvier 2016 - art. 1

## I. - Produits, activités et prestations relevant du centre technique des industries de la plasturgie et des composites

22.21.21	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières cellulosiques ou composites ; tubes et tuyaux rigides en matières plastiques ou composites, à l'exclusion de : - tubes et tuyaux rigides en matières plastiques en polymères de l'éthylène ; - tubes et tuyaux rigides en matières plastiques en polymères du propylène
22.21.29	Autres tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matières plastiques ou composites pour : - accessoires pour tubes ou tuyaux
22.21.30	Plaques, feuilles, films, bandes et lames, en matières plastiques ou composites, non munies d'un support, ni associées à d'autres matières
22.21.41	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires A l'exclusion de : - plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires en polymères du styrène ; - plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires en polyuréthanes.
22.21.42	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires
22.21.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.21.21, 22.21.29, 22.21.30, 22.21.41 et 22.21.42 telles que précisées ci-dessus.
22.22.11	Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène en matières plastiques ou composites
22.22.12	Sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières plastiques ou composites
22.22.13	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques ou composites
22.22.14	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques ou composites A l'exclusion des bonbonnes destinées à contenir des fluides sous pression
22.22.19	Autres emballages en matières plastiques ou composites
22.22.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'emballages en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.22.11, 22.22.12, 22.22.13, 22.22.14 et 22.22.19 telles que précisées ci-dessus.
22.23.12	Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse d'eau et articles similaires en matières plastiques ou composites.
22.23.13	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance supérieure à 300 litres, en matières plastiques ou composites, pour : - piscines et fosses septiques
22.23.19	Eléments en matières plastiques ou composites pour la construction n.c.a. Pour : - gouttières et raccords de descente d'eau, et leurs parties - articles de signalisation, et leurs parties
22.23.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'éléments dans la fabrication d'éléments en matières plastiques ou composites pour la construction pour les produits et prestations des sous-catégories 22.23.12, 22.23.13 et 22.23.19 telles que précisées ci-dessus.

22.29.21	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques ou composites, en rouleaux d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm
22.29.22	Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques ou composites
22.29.23	Articles de tables et de cuisine, autres articles ménagers et de toilette, en matières plastiques ou composites
22.29.24	Parties n.c.a. d'appareils d'éclairage, enseignes, panneaux lumineux, en matières plastiques ou composites
22.29.25	Articles scolaires et de bureau en matières plastiques ou composites
22.29.26	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires ; statuettes et autres objets d'ornement en matières plastiques ou composites
22.29.29	Autres articles en matières plastiques ou composites A l'exclusion de : Semelles extérieures et talons de chaussures en matières plastiques
22.29.91	Façons de travail des matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.29.21, 22.29.22, 22.29.23, 22.29.24, 22.29.25, 22.29.26, 22.29.29 telles que précisées ci-dessus. A l'exclusion de : Découpage, filetage, revêtement ou traitement des surfaces plastiques
22.29.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres produits en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.29.21, 22.29.22, 22.29.23, 22.29.24, 22.29.25, 22.29.26, 22.29.29 telles que précisées ci-dessus. A l'exclusion de : Découpage, filetage, revêtement ou traitement des surfaces plastiques
29.32.10	Sièges pour véhicules automobiles en matières plastiques ou composites
29.32.20	Ceintures de sécurité, airbags et parties et accessoires de carrosseries en matières plastiques ou composites
29.32.30	Parties et accessoires n.c.a. pour véhicules automobiles en matières plastiques ou composites
29.32.91	Assemblage sous-traité de sous-ensembles complets en matières plastiques ou composites de véhicules automobiles
29.32.92	Assemblage de parties et accessoires en matières plastiques ou composites pour véhicules automobiles n.c.a.
29.32.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres parties et accessoires pour véhicules automobiles pour les produits et prestations des sous-catégories 29.32.10, 29.32.20 et 29.32.30 telles que précisées ci-dessus.



*Le texte intégral de la loi n° 2003-1312 est disponible à l'adresse suivante : <http://legifrance.gouv.fr>*

*La nomenclature des produits est disponible sur le site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)*